SYNTHESE CHAPITRE 7 RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

1 Rupture à l’initiative du salarié

Démission

* manifestation claire de la volonté de démissionner
* respect d’une période de préavis
* pas d’indemnité de licenciement ou de chômage

2 Rupture à l’initiative de l’employeur pour motif personnel

Licenciement pour faute

* Faute sérieuse (retards répétés)
* Faute grave (injure)
* Faute lourde (détournement de fonds

Il faut une cause réelle et sérieuse

Licenciement sans faute : inaptitude professionnelle

Procédure : - convocation à un entretien/entretien préalable/lettre de licenciement indiquant les motifs du licenciement

**Effet : réalisation du préavis + indemnités de licenciement**

3 Rupture à l’initiative de l’employeur pour motif économique



* Suppression d’emploi
* Transformation d’emploi
* Refus d’une modification d’un élément essentiel du contrat de travail

Licenciement individuel ou collectif (plus de 2 salariés)

Procédure :

* Information de la direction départementale du travail et du comité d’entreprise
* - convocation et entretien préalable
* Plan social de reclassement selon la taille de l’entreprise
* Lettre de licenciement

**Effet : réalisation du préavis + indemnités de licenciement+ aide à la reconversion + priorité à l’embauche**

4. Rupture conventionnelle du contrat de travail

* Entretien préalable
* Signature d’une convention de rupture (indemnité de rupture + droits chômage
* Convention homologuée par l’inspecteur du travail

Rupture négociée entre employeur et salarié